

**DEPARTEMENT  
DE LA MARNE**

**ARRONDISSEMENT  
DE CHALONS EN  
CHAMPAGNE**

**CANTON DE  
CHALONS - 3**

**COMMUNE DE  
CHEPY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 05 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le cinq septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, Maire

**Étaient présents Mesdames, Messieurs :**

Date de convocation : MENISSIER Martine, VEDANI Lionel, SOURDET Joëlle, WEBER Patrice,  
29 août 2019 DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

**Absents :** Monsieur VILLE Gérard, Monsieur GIOVANNI Philippe et  
Monsieur BALOURDET Patrice.

Nombre de  
Conseillers : 10  
Présents : 7  
Pouvoir : 0  
Votants : 7

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

***A été élue secrétaire :*** Madame MENISSIER Martine.

**N° 1416/2019**

**Objet :**

**PRET A MOYEN  
TERME AU CREDIT  
AGRICOLE**

**Travaux de CG  
TELECOM rue SAINT  
JEAN et H. BOULLEZ**

Monsieur le Maire rappelle, aux Membres présents, le projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : les travaux d'effacement des lignes téléphoniques dans la rue Hubert BOULLEZ et la rue SAINT JEAN.

Il expose que ce projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont il soumet le mémoire justificatif et dont le devis s'élève à 47 342.79 € T.T.C.

***Les Membres du Conseil Municipal présents,*** après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après un échange de vues :

1° - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,

2° - Déterminent, comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

## PLAN DE FINANCEMENT

<b>Coût de l'opération HT selon devis</b>	<b>47 342.79€</b>
---	-------------------

<b>Subvention accordée :</b>	<b>0€</b>
------------------------------	-----------

<b>Autofinancement :</b>	<b>12 342.79€</b>
--------------------------	-------------------

<b>Emprunt sollicité au C.A.M. (*) : * prêt moyen terme</b>	<b>35 000€</b>
---	----------------

*La T.V.A. sera également payée sur les fonds propres.*

et décident de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, l'attribution d'un prêt de 35 000.00 Euros, à taux fixe, aux conditions en vigueur à la signature du contrat et dont le remboursement s'effectuera en 5 années par 4 échéances annuelles et dont ces dernières sont fixées à 1 770.75€

3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,

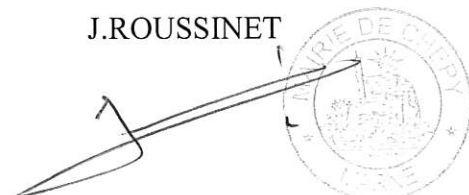
4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, M. ROUSSINET Jérôme pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Extrait certifié conforme,  
Fait à Chepy, le 10 septembre 2019.

Le Maire,

J.ROUSSINET



Envoyé en préfecture le 13/09/2019

Reçu en préfecture le 16/09/2019

Affiché le

ID : 051-215101395-20190905-1416-DE